



Arrondissement de
Pontivy

Date de la convocation

04/06/2026

Date d'affichage

19/06/2026

Nombres de membres

Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15
Dont 3 pouvoirs

Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le

ID : 056-215601600-20260624-A_U_2026_05_14-DE

Commune de Pleugriffet

Séance du 24/06/2026

L'an 2026, le 24 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, exceptionnellement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence, de Monsieur le Maire, Luc BOVANI.

Présents : Monsieur BOVANI Luc, Maire, Madame LEVEQUE Nadine, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur LE MAY Sylvain, Madame JOUBIER Alcina, Madame JEGAT Céline, Monsieur LEVEQUE Stéphane, Madame KERLEAU Annabelle, Monsieur LE BRIS Stéphane, Madame LECUYER Marie-Christine, Monsieur NOUET Mickael, Madame ROBERT Cécile.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur AUMASSON Denis a donné procuration à Madame LECUYER Marie-Christine
Madame BLANDEL Raymonde a donné procuration à Madame LECUYER Marie-Christine
Monsieur BRIDEL Christophe a donné procuration à Madame ROBERT Cécile.

Excusé (es) :

Secrétaire de séance : Mme. ROBERT Cécile

Réf : 2026-06/01

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2026.

Réf : 2026-06/02

Objet de la délibération : MAISON LE THIEZ

Le Maire présente l'opportunité d'acquérir la Maison Le Thiez, dans le bourg. La commune pourrait aisément faire un commerce et deux logements. Par exemple, un grand T2 et un T3. Des travaux sont à prévoir. Les propriétaires souhaitent vendre ce bâtiment. Ils le proposent à la mairie au préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne pouvoir** au maire de faire une proposition chiffrée à 50 000 € HT et hors frais d'agence

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf : 2026-06/03

Objet de la délibération : Validation des modifications des statuts du SIVU Centre de secours de Rohan-Réguiny

Le Maire expose :

Vu les statuts du SIVU datant de mars 1987,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux statuts,

Le Comité Syndical du SIVU Centre de secours de Rohan - Réguiny décide de modifier les statuts du syndicat, annexés à la présente délibération.

Les modifications portent sur les articles suivants :

- **Article 1 :** En application des articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé entre les communes de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Radenac, Réguiny et Rohan, un syndicat qui prend le nom de « Syndicat Intercommunal pour les centres de secours de Rohan et Réguiny ».

Des communes autres que celles primitivement syndiquées peuvent être admises à faire partie du Syndicat avec le consentement du Comité du Syndicat.

- **Article 3 :** le siège du syndicat est fixé en mairie de Réguiny.

- **Article 9 :** Le Syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant par commune, élus au scrutin secret à la majorité absolue.

- **Article 10 :** le comité syndical élit en son sein, un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du Président et des Vice-Présidents sont celles que fixent les articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour le Maire et les Adjointes.

- **Article 12 :** le Syndicat aura pour receveur, le Chef de Service Comptable de Pontivy.

- **Article 13 :** La contribution annuelle incendie et secours sera versée par les communes au SIVU de Rohan-Réguiny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** les statuts du SIVU modifiés tels que joints en annexe

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf : 2026-06/04

Objet de la délibération : Loyers pour un nouveau logement communal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le montant du loyer du nouveau logement communal :

Un appartement T3 avec garage rue Anne de Bretagne - 56120 Pleugriffet

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** du montant de 490 € de loyer mensuel pour l'appartement 13 avec garage rue Anne de Bretagne - 56120 Pleugriffet :

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstentions : 0)

Réf : 2026-06/05

Objet de la délibération : Loyers pour un nouveau local communal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le montant du loyer du nouveau local communal :

Un bureau rue Anne de Bretagne-56120 Pleugriffet

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** du montant de 100 € de loyer mensuel pour le bureau rue Anne de Bretagne - 56120 Pleugriffet :

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Réf : 2026-06/06

Objet de la délibération EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – COMMUNE – BUDGET 10400

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

D'autre part, aux termes de l'article L332-23 du même code, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs « peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°. »

Compte tenu de l'accroissement d'activité temporaire, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 03 août 2026 en vue d'exercer les fonctions suivantes : adjoint administratif territorial.

L'autorité territoriale procède au recrutement et conclue le contrat de travail.

Dans les limites de la grille indiciaire du grade de référence susmentionné, sa rémunération sera fixée par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L323-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE d'adopter ladite proposition.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DOSSIERS EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

1 - PERSONNEL

- Cuisine : Franck LE BONNIEC a informé le Maire de son souhait de quitter ses fonctions au 31/08/2026. Le maire prend acte de sa décision et la commune se met en recherche d'une solution. Volonté du Conseil de maintenir une cuisine « sur place » avec volonté de poursuivre le partenariat avec nos commerçants locaux !
- Remplacement de congé de Véronique : du 03 au 23 août, la commune recherche une personne à temps partiel (1/2 temps) le matin, du mardi au samedi. Des entretiens ont lieu.

2 - TRAVAUX

- L'appel d'offre de la voirie 2026 est en ligne. Le retour aura lieu – logiquement - fin juillet. Les commissions « travaux et ouverture de plis » seront consultées à ce moment-là.
- Réunion sur l'avancement des travaux du site Espace Multifonctions. Le Maire et ses adjoints ont réuni tous les artisans avec le représentant de l'architecte. Trop de retard de pris. Un calendrier a été élaboré avec tous pour une réception des travaux le 31/10/2026

3 - LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Résumé de chaque commission réunie depuis le dernier Conseil.

Commission Animation :

- Le point a été fait par Nadine LEVEQUE sur l'opération Fête de la musique du 03/07/2026.
- Le forum des associations sera le Vendredi 11 septembre 2026 au soir.
- Un calendrier des futures animations est en cours.

Commission Actions Sociales :

- Première réunion découverte pour se présenter. Le Maire a expliqué le fonctionnement du FEE (Fond Eau Electricité)
- La commission ouvre des invitations à certains membres du CCAS des mandats précédents afin d'acquérir + d'expériences
- Participation à l'opération Banque Alimentaire
- Opération « Mission chargée de bonheur » : déjà 5 foyers visités.

Commission Communication Information :

Toute l'énergie de la commission est focus sur le « bulletin communal » qui sera imprimé début Juillet pour une livraison dans chaque foyer mi-juillet logiquement.

Compte Rendu de réunion FGDDON à laquelle Sébastien a participé 23/06/2026 à Josselin. Sébastien nous résume les principaux dialogues lors de cette réunion. Il en ressort qu'il nous faut continuer à lutter contre les frelons asiatiques. Un point très précautionneux pour lutter aussi contre les ragondins dont la population a fortement augmenté ces dernières années.

4 - PONTIVY COMMUNAUTÉ

- Le Maire résume la réunion du Bureau Communautaire du 16/06/2026 à Pontivy Communauté
- Nadine LEVEQUE fait le point sur le Conseil Communautaire du 23/06/2026 à Neulliac

5 - RECENSEMENT 2027

Le maire rend compte de l'obligation d'effectuer le recensement des maisons habitables de la commune début 2027 (du 21/01 au 20/02)

Deux options se présentent :

- Déléguer toutes les tâches à un prestataire homologué par l'état avec un cout avoisinant les 11000 €
- Effectuer le recensement (à l'ancienne), avec nomination d'un coordinateur et emploi de 3 agents recenseurs

Le Maire qui a suivi une 1ere visio conférence d'information de l'INSEE, présentera lors d'un prochain Conseil Municipal cette opération « recensement » afin que ce dernier se positionne.

6 -POINTS DIVERS

Intérim : Le maire a remercié Maxime JAN qui est venu en mission Intérim sur la commune pour le fauchage.

Remplacement IREK : Irek nous a informé qu'il cessait son contrat d'animations le vendredi soir auprès du jeune public. Il nous faut trouver un(e) remplaçant afin de maintenir cette activité. Demande a été faite auprès de Profession Sports 56 et nous recevons aussi des candidatures spontanées.

Mission Chargée de Bonheur : Marie Christine Lécuyer fait un résumé de la mission effectuée chez Marie et Albert LE LARGE

Ouverture de la Mairie le Samedi matin : Un premier test a été réalisé le 06/06/2026 (Marie Christine et Luc). Volonté est faite de maintenir l'ouverture chaque 1^{er} Samedi du mois. Le 04/07/2026, Nadine et Alcina tiendront l'accueil.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Le Maire a fait une restitution du RDV eu avec un Responsable de l'application « MON VILLAGE » qui va prendre la suite de l'application « INTRA MUROS ». Avant de signer un contrat avec l'Application « Mon Village », le Conseil municipal demande à ce que Pontivy communauté se soit positionné.
- Présentation de la BOX Médicale : Le Maire présente le dispositif « BOX MEDICALE ». Ceci consiste en l'installation dans un bourg, d'un container permettant des consultations médicales avec 4 ou 6 corps médicaux différents. La mairie sera propriétaire de ce container équipé d'appareil médicaux. Un lien vers une présentation rapide a été envoyé à chaque conseiller. Le maire présentera au prochain Conseil Municipal, un dossier complet afin que le Conseil de positionne.

- Dominique LE MEUR et Pierre Guégan (conseillers départementaux) se proposent de venir rencontrer les élus au début d'un prochain Conseil.
- Monsieur Le Maire informe chaque élu de l'invitation de la directrice de l'école (accompagnée de l'OGEC et L'APEL) au pot annuel de fin de parcours scolaire, ce 26 juin 2026 à 18h.
- Le Maire rappelle que la prochaine venue de l'Opération MARSOUIN le 29 septembre 2027 de 10h30 à 12h30 pour des tests auditifs.
- SIVU : Le Maire et Stéphane LE BRIS font un compte rendu de leur réunion de SIVU du 18/06/2026.
- Fiche « référents » dans le bulletin. Monsieur Le Maire informe que dans chaque bulletin que nous allons remettre en main propre, sera glissé une fiche individuelle indiquant le nom et la photo de l'élus référent dans son secteur. Il sera mis le numéro de téléphone et l'email de la mairie.

***Conseil Municipal du 24 juin 2026 comprenant les délibérations
du numéro 2026-06/01 au numéro 2026-06/05.***

Présents : Monsieur BOVANI Luc, Maire, Madame LEVEQUE Nadine, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur LE MAY Sylvain, Madame JOUBIER Alcina, Madame JEGAT Céline, Monsieur LEVEQUE Stéphane, Madame KERLEAU Annabelle, Monsieur LE BRIS Stéphane, Madame LECUYER Marie-Christine, Monsieur NOUET Mickael, Madame ROBERT Cécile.

Excusé(s) ayant donné procuration :

***Monsieur AUMASSON Denis a donné procuration à Madame LECUYER Marie-Christine
Madame BLANDEL Raymonde a donné procuration à Madame LECUYER Marie-Christine
Monsieur BRIDEL Christophe a donné procuration à Madame ROBERT Cécile.***

Excusé (es) :

Secrétaire de séance : Mme.ROBERT Cécile

SIGNATURES :